

Une méthode d'élaboration originale

4 services à rendre au territoire...issus d'un travail sur les documents existants et en ateliers

Des travaux en ateliers

Pour capitaliser les orientations des maîtres d'ouvrage et acteurs de terrain de manière efficace et dense, une méthode d'ateliers originale a été proposée par le Cerema.

L'élaboration d'un programme nécessite un travail préalable de prise de connaissance et de **décryptage** des différentes études et des projets existants sur la RCEA et le territoire associé, de manière à dégager des réflexions prospectives.

Le décryptage consiste en une lecture spécifique des documents de planification et des études existantes en dégagant tous les éléments susceptibles d'alimenter et d'orienter le programme de la RCEA en articulation avec le territoire traversé.

Ce travail préparatoire, réalisé par le Cerema, a permis d'engager puis d'alimenter les réflexions et débats lors des **4 ateliers** successifs qui se sont tenus en 3 demi-journées.

Les décideurs ont ainsi pu partager, en des temps de travail très denses, leurs orientations et attentes sur des sujets pluridisciplinaires et complexes.

Les ateliers

Les ateliers ont réuni les différents porteurs de projets locaux (État, Conseil départemental, Communauté urbaine, communes...) pour travailler sur les services :

- Service circulatoire,
- Service urbain,
- Service environnemental,
- Service paysager.

Ainsi, d'atelier en atelier, au fur et à mesure des discussions, les éléments de programme se sont dessinés et ont été agrégés autour de ces 4 services à rendre.

Ceux-ci se déclinent en 16 objectifs opérationnels qui constituent la base programmatique du projet global pour la voie et pour le territoire.

La formalisation du programme n'est qu'une étape du processus de conception et d'élaboration du projet routier, mais celle-ci est fondamentale, car elle permettra d'éclairer et d'évaluer, sur des bases partagées et objectives, les différentes options d'aménagement qui pourront émerger au cours de la vie du projet.

Le travail doit maintenant se poursuivre par une conception du projet non seulement routier mais aussi urbain, environnemental et paysager qui cherche à satisfaire ensemble ces 4 services et ces 16 objectifs propres au territoire, afin de parvenir au projet le plus adapté **pour la voie et le territoire**.

Le travail sur les documents existants

Un programme pour un projet

RCEA Route Centre Europe Atlantique Secteur de Blanzay/Montceau-les-Mines



Un projet global à élaborer

La section Blanzay – Montceau-les-Mines (de l'échangeur de Ciry-le-Noble, lieu-dit Coire, à l'échangeur de la Fiolle)

C'est l'une des opérations de la seconde phase (2020-2025) du programme d'accélération d'aménagement de la RCEA.

Un projet trop routier

Cette section a fait l'objet dans les années 2000 d'un avant-projet sommaire assez détaillé mais jugé aujourd'hui trop routier par les représentants de l'État comme par les acteurs locaux.

Ils ont donc convenu ensemble de donner **une dimension urbaine** à ce projet, de manière à l'inscrire plus finement dans le territoire.

Parallèlement, les collectivités ont également des projets et chaque maître d'ouvrage a ses logiques d'aménagement et ses priorités.

Un programme à construire

Pour dépasser une logique peu satisfaisante de juxtaposition de projets, les acteurs ont mené un **réel travail commun** pour améliorer le projet routier et ses synergies avec le territoire.

Pour faire émerger les différentes possibilités de choix, les partenaires ont construit un **programme partagé** qui servira directement à l'élaboration du projet routier, mais aussi à celle des éventuels projets d'aménagement paysagers, économiques ou urbains autour de la voie (RCEA).

Programme « pour la voie et pour le territoire »

Octobre 2015



Un programme à écrire

Un programme partagé

Le travail partagé efficace nécessite de **définir les objectifs** des différents acteurs.

Une opportunité

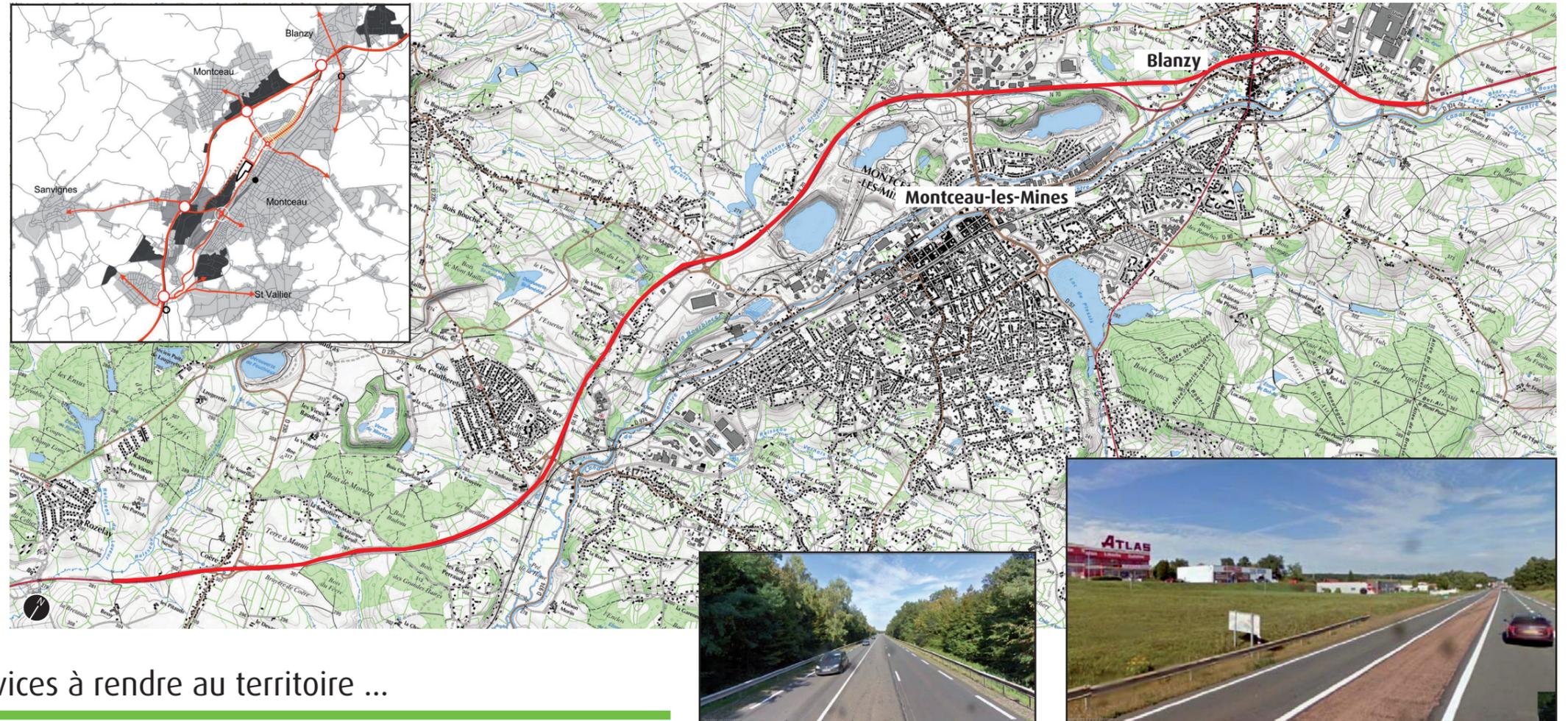
Raisonnement en termes d'objectifs, plutôt qu'aborder les dysfonctionnements, les nuisances, les contraintes, permet de **construire positivement** le projet.

L'élaboration d'un programme permet de travailler de **manière collective**, de façon ouverte et très en amont, sur les objectifs.

Une nécessité

Élaborer un programme est aussi une nécessité : le maître de l'ouvrage (en concertation avec les autres acteurs) doit définir dans le programme :

« les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage » (loi sur la maîtrise d'ouvrage publique de 1985).



4 services à rendre au territoire ...

Service circulatoire

- 1 Améliorer la sécurité de la RCEA.
- 2 a Améliorer la fiabilité des déplacements.
b Améliorer le service rendu au territoire par l'infrastructure et par ses dépendances.
- 3 a Maintenir le niveau de desserte existant du territoire.
b Desservir directement les éléments suivants du territoire : centre de Montceau-les-Mines, centre de Blanzay, zone d'activité ou commerciale Sainte-Elizabeth et de Châtillon, la RD980.
- 4 a Améliorer/faciliter le fonctionnement de la RCEA vis-à-vis des modes doux au niveau des échangeurs.
b Permettre le franchissement de la RCEA par les modes doux dans le secteur des découvertes.
c Améliorer les liaisons Est Ouest pour les modes doux.

Service urbain

- 5 a Améliorer l'urbanité de l'axe RD980 autour de la RCEA dans Blanzay.
b Améliorer le fonctionnement des zones commerciales et d'activités Saint-Elizabeth, de Châtillon et la Fiolle.
- 6 a Assurer une liaison modes doux entre Blanzay centre et la partie nord-est du parc minier de Montceau-les-Mines.
b Assurer un cheminement modes doux continu entre le parc minier de Montceau-les-Mines et celui de Sanvignes.
c Mettre en relation (modes doux uniquement) le parc minier de Montceau-les-Mines et les espaces de services de la RCEA ; mutualiser des équipements.
- 7 a Permettre :
 - le covoiturage en lien direct avec la RCEA (semaine)
 - l'accès à la partie nord-est du parc minier de Montceau-les-Mines (week-end).
b Permettre :
 - le covoiturage en lien direct avec la RCEA (semaine)
 - l'accès à la partie nord-est du parc minier de Sanvignes (week-end).
- 8 a Donner à voir et à comprendre la présence du centre urbain de Montceau-les-Mines depuis la RCEA.
b Donner à voir et à comprendre la présence du centre-ville de Blanzay depuis la RCEA.
c Donner à voir et à comprendre la présence du parc minier de Montceau-les-Mines depuis la RCEA.

...qui se traduisent par 16 objectifs à satisfaire ensemble

Service environnemental

- 9 a Contribuer à améliorer la prise en compte du risque inondation.
b Contribuer à améliorer la qualité actuelle des eaux superficielles autour de la RCEA.
- 10 Améliorer le traitement acoustique de la RCEA pour les zones riveraines.
- 11 a Aménager les continuités écologiques identifiées par le SRCE Bourgogne.
b Maintenir la coupure verte entre Blanzay et Monceau.
- 12 Permettre une gestion durable et écologique des abords et des dépendances de la RCEA.
- 13 Participer à la réduction des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

Service paysager

- 14 Dégager les horizons perçus depuis la route.
- 15 Rendre plus lisibles les 3 séquences à proximité des centres bourgs de Montceau-les-Mines, Blanzay et du parc minier.
- 16 a Qualifier les dépendances et les abords de la RCEA.
b Contribuer à une perception cohérente des zones commerciales ou industrielles visibles depuis la RCEA.